



CYN'AMÉNAGEMENTS

Aménager en faveur de la biodiversité

Financé par



HAIES

Véritable refuge contre les intempéries et la prédation exercée par les rapaces, la haie offre aussi à la faune sauvage une table bien garnie toute l'année, susceptible de répondre à ses besoins alimentaires à chaque étape de son développement.

La haie constitue également un site de reproduction pour bon nombre d'espèces, un réservoir de biodiversité, et le moyen d'augmenter très sensiblement la capacité d'accueil d'un territoire de chasse de plaine pour le petit gibier.

RÉSERVEZ VOTRE KIT !

Pour participer au projet, renvoyez ce document complété et signé au verso à la fédération des chasseurs de votre département avant le :

26 septembre 2025



COMPOSITION DU KIT

- 50 plants labellisés Végétal Local © : Noisetier, Viorne lantane, Viorne obier, Aubépine, Charme, Néflier, Troène commun, Fusain d'Europe, Groseillier sauvage, Cornouiller sanguin
- des protections petit gibier et des tuteurs
- des dalles de paillage
- **1 bac abreuvoir offert !**

CONSEILS DE PLANTATION

Quelques semaines avant le chantier :

- Préparez votre sol en surface pour favoriser la reprise des plants

Le jour de la plantation :

- Coupez les racines trop longues de vos plants
- Positionnez les racines sans les replier et vérifiez la position du collet à la surface du sol
- Tassez pour ne pas laisser de poche d'air

Après votre plantation :

- Laissez le paillage au minimum 3 ans et retirez les protections au bout de 3 ans
- Respectez les périodes d'entretien (interdit entre le 16 mars et le 15 août)



CONTRAT DE PLANTATION DE HAIE

ADHÉRENT

N° Adhérent
NOM Prénom
Adresse
Code Postal
Commune
Mail
Tel

EXPLOITANT

NOM Prénom
N° SIRET
N° PACAGE
Adresse
Code Postal
Commune
Mail
Tel

Souhaite bénéficier de kit(s) à **50 €** l'unité
Soit un total de € à régler par chèque à la FDC.

Atteste :

- Que la plantation faisant l'objet de la présente demande d'aide ne comp-
-ense ni un arrachage préalable ni une autre mesure de compensation ;
- Le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur
lequel l'implantation est projetée l'autorisation de planter la haie.

M'engage à :

- Maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 15 ans à compter de la date du paiement ;
- Ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres crédits, nationaux ou européens. Ne pas cumuler cette aide avec celle d'un PCAE ou d'un PSE ;
- Détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'aménagement, pendant 10 années après la réception des plants ;
- Déclarer l'ensemble des haies plantées au titre de la PAC pour les personnes soumises à déclaration ;
- Se soumettre à l'ensemble des contrôles qui pourraient résulter de l'octroi de l'aide ;
- Respecter les conditions d'implantation et de gestion prévues (implantation en plaine, haie **double rang**, dans une bande enherbée, retrait des protections après 3 ans, emplacement des arbres morts durant les 15 premières années) ;
- **Fournir à la FDC une carte d'implantation de l'aménagement.**

Schéma de plantation :



Commune d'implantation de la haie
N° de cadastre / Point GPS

Fait à
Le/...../.....

Signature adhérent

Signature exploitant

En cas d'irrégularités ou de non-respect des engagements, le remboursement des sommes engagées (**161,50 €** par kit) pourra être exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

La fourniture d'un kit est effectuée sous réserve de l'accord de la fédération des chasseurs. Tout refus n'a pas à être justifié.

CONTACTS

ACCEPTATION PAR LA FDC

Le/...../.....

Signature